



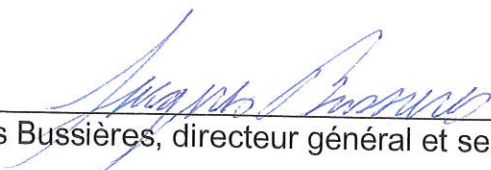
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « NUMÉRO 419-2016 DÉCRÉTANT L'AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DEUX (2) PONCEAUX ET DE NETTOYAGE DANS LE RUISSEAU DU CHEMIN DES RANGS 2 ET 3 DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE. » a été adopté le 18 octobre 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 28^e jour d'octobre deux mille seize.



Jacques Bussi eres, directeur g en eral et secr etaire-tr esorier